







Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Cette formation obligatoire a pour objectif d'augmenter la sécurité sur les chantiers et de transmettre les connaissances théoriques et pratiques indispensables pour une utilisation optimale des machines de chantier et respectueuse de l'environnement. Elle permet d'obtenir le permis définitif de conducteur de machines de chantier dans la catégorie choisie.

La formation comprend des cours **théoriques**, complétés par une partie **pratique** qui se déroule au sein de l'entreprise et sous sa responsabilité.

Engins de terrassement et de génie civil catégorie M1

Toutes machines de chantier de 2 tonnes à moins de 5 tonnes

Formation

1^{re} partie : Formation théorique et pratique menant à l'obtention du permis d'élève

conducteur de machines de chantier de catégorie M1

2^e partie : Formation pratique au sein de l'entreprise, sous la responsabilité de l'employeur et

la surveillance de professionnels qualifiés

3^e partie : Examen pratique et oral permettant d'obtenir **le permis définitif de conducteur de**

machines de chantier de catégorie M1.

Formation réduite pour les machinistes expérimentés

Les candidats pouvant **justifier formellement** (attestation d'une ou de plusieurs entreprises) d'une expérience de conduite des machines de chantier de catégorie M1, d'au moins 5 ans et à raison d'au minimum 20% par année du temps de travail sur les machines de chantier, peuvent effectuer une formation réduite.

Permis pour les conducteurs de machines des catégories M2 à M7

Consulter le descriptif des cours « Conducteur de machines de chantier – catégorie M2 à M7 ». Le permis de conducteur de machines de chantier de la catégorie M1 est **obligatoire** pour obtenir le permis d'élève conducteur de machines de chantier M2 à M7.

Obtention du permis d'élève (1re partie)

Conditions d'admission

Être âgé de plus de 17 ans

Être employé d'une entreprise

• Disposer de bonnes notions de la langue française.

Certification Permis d'élève conducteur de machines de chantier – catégorie M1, valable 12 mois

au maximum.

Examen Examen théorique en fin de cours.

Durée 5 jours (y compris examen) / 4 jours pour les permis catégorie M1 réduits.

Date-s Plusieurs cours répartis durant l'année.

Lieu Centre de formation de L'Isle.

Formation pratique en entreprise (2e partie)

Durée Les participants doivent effectuer 6 mois au minimum de formation pratique dont

150 heures sur les engins de la catégorie déterminée.

Lieu En entreprise

Obtention du permis définitif (3e partie)

Conditions d'admission

 Être en possession d'un permis d'élève valable et de 6 mois de formation pratique au minimum

• Être âgé de 18 ans révolus

Être employé d'une entreprise

Disposer de bonnes notions de la langue française.

Certification Permis de conducteur de machines de chantier de la catégorie M1.

Examen Examen pratique.

Durée 1 jour

Date-s Plusieurs dates d'examens réparties sur l'année.

Lieu Centre de formation de L'Isle.

Prix

Prix hors taxe, selon le statut de votre entreprise			
	Catégorie M1	Catégorie M1 réduit	
Entreprise cotisante CPR*	CHF 1'350.00	CHF 900.00	
Entreprise non-cotisante	CHF 1'620.00	CHF 1'080.00	

^{*}Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève (CPR) de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.

Inscription A l'aide du bulletin d'inscription fourni en pièce jointe.

Renseignements centresformation@fve.ch - 021 632 12 40

Contenu de la formation

Thèmes	Branches	Nombre de périodes
Connaissances de base	Lois et permisTravaux de fouillesArrimageElingage	24 périodes
Sécurité et administration	 Circulation et signalisation Sécurité publique Electricité Premiers secours Rapport de travail 	16 périodes
Nombre total de périodes Sous réserve de modifications		40 périodes